

## REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° 002/2023	Objet : AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE
-------------	----------------------------------

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale notamment ses articles 21 et 22.

VU la délibération n° 22/2020 fixant le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social

VU la délibération n° 23/2020 pour l'élection des représentants de la commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la demande pour des denrées alimentaires et produits d'hygiène de la famille

CONSIDERANT ses difficultés financières.

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

- DE PRENDRE EN CHARGE la facture du magasin Netto (Passins) qui sera payée directement par la Mairie de Morestel, pour un bon CCAS délivré le 26 décembre 2023 numéro interne 55 pour du gaz d'un montant maximum de 32.50€ (trente-deux euros et cinquante centimes).

#### ARTICLE 2 :

- Le Président du CCAS de Morestel et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Morestel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BON pour 1 bouteille de Gaz

Bénéficiaire :

Fournisseur :

N° 55 (valable jusqu'au 6/01/23) Le 26/12/22

Centre  
du Centre Communal d'Action Sociale

04 78 22 30 10 - 04 78 22 30 11 - Nos services sont gratuits pour les usagers bénéficiaires adhérents IMPACT VERT



Fait à Morestel, le 3 avril 2023

Le Président

Frédéric Viel